

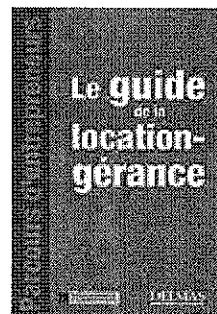
Le guide de la location-gérance

ISBN : 978-2-247-07562-1

Date de parution : 03/10/2007

Nombre de pages : 297

Prix HT : 14.22 Euros + 3.8 Euros de frais de port



Se lancer dans le commerce est l'ambition de nombreuses personnes. Mais comment débiter ? La location-gérance d'un fonds de commerce peut être une solution. Il s'agit aussi d'une manière plus douce de transmettre son entreprise à l'heure de la retraite, en assistant le repreneur. Comment s'y prendre ? Quelles obligations pèsent sur le locataire-gérant et le propriétaire ? Quelles clauses à prévoir ? Comment s'assurer que l'activité se poursuit au mieux ? Quels statuts social et fiscal pour les deux parties ?

A l'aide de nombreux modèles, conseils et exemples basés sur l'expérience des juristes d'infoleg, ce guide accompagnera locataires-gérants et propriétaires dans leurs démarches.

Sommaire :

1. Pourquoi mettre ou prendre un fonds en location-gérance ?

Définition et caractéristiques de la location-gérance

Avantages de la location-gérance

Inconvénients et risques de la location-gérance

2. Comment conclure un contrat de location-gérance ?

Conditions à remplir avant la conclusion du contrat

Forme et contenu du contrat de location-gérance

Formalités à accomplir

3. L'exécution du contrat de location-gérance

Droits et obligations du locataire-gérant

Droits et obligations du bailleur

Effets à l'égard des tiers

4. Régime fiscal de la location-gérance

Fiscalité applicable au locataire-gérant

Fiscalité applicable au bailleur

5. Quels régimes sociaux ?

La protection sociale du locataire-gérant et du propriétaire du fonds

Les aides à la création d'entreprise

6. Comment mettre fin au contrat de location-gérance ?

Quels sont les événements mettant fin au contrat ?

Les suites du contrat de location-gérance

7. Annexes et compléments

Modèles commentés

Mini code de la location-gérance

Adresses utiles
Glossaire
Index thématique

Inforeg, la réponse à vos questions juridiques

08 99 705 100 (1,35 euro TTC par appel + 0,34 euro/min), du lundi au jeudi de 9 h à 17h30, et le vendredi de 9 à 13 h.

Vous pouvez également consulter le site internet <http://www.inforeg.ccip.fr>

L'équipe d'inforeg vous propose enfin une formule d'abonnement vous permettant d'interroger nos juristes par téléphone tout au long de l'année (renseignements au 01 55 65 80 70).